

EXEMPLES DE FINANCEMENTS :

Propriétaire occupant « lutte précarité énergétique » :

- ➔ 15486 € TTC de travaux (remplacement de la chaudière à bois par une nouvelle chaudière à bois, remplacement de la porte d'entrée pour mettre du double vitrage, isolation d'une partie des combles).

Aides financières accordées :

Anah : 10737 €.

Communauté de Communes Dronne et Belle : 861.85 €.

Donc reste à charge : 3887 €.

- ➔ 9831 € TTC de travaux (installation de menuiseries double vitrage à l'étage, remplacement de la chaudière à gaz par une chaudière à gaz à condensation, installation d'une porte isolante entre une partie chauffée et non chauffée du logement).

Aides financières accordées :

Anah : 7969 €

Conseil Général de la Dordogne : 500 €

Communauté de Communes Dronne et Belle : 500 €

Donc reste à charge : 862 €

Propriétaire occupant « autonomie » :

- ➔ 5190 € TTC de travaux (remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, pose d'un sol antidérapant dans la salle d'eau, installation de barres et d'un siège rétractable dans la douche, pose de rampes afin de sécuriser les escaliers extérieurs).

Aides financières accordées :

Anah : 1586 €

Communauté de Communes Dronne et Belle : 200 €

Aide accordée dans le cadre de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) : 841 €

Donc reste à charge : 2563 €.

Propriétaire occupant « travaux lourds » dans le cadre de travaux réalisés lors de l'acquisition d'un logement:

- ➔ 68179 € TTC de travaux (Remplacement des planchers, Réfection de l'électricité, installation d'un chauffage central et d'un système de production d'eau chaude, installation de sanitaires (salle d'eau et WC), plomberie, menuiseries et volets, installation d'une VMC, pose d'un insert).

Aides financières accordées :

Anah : 25000 €

Communauté de Communes Dronne et Belle : 1000 €

Donc reste à charge : 42179 €

Propriétaire bailleur travaux lourds (1 logement) :

➔ 98000 € TTC de travaux (maçonnerie, couverture, charpente, isolation, menuiseries, plomberie, sanitaires, électricité, chauffage, poêle à bois).

Aides financières accordées :

Anah : 28286 €

Communauté de Communes Dronne et Belle : 2020.42 €

Conseil Régional d'Aquitaine : 4040.85 €

Donc reste à charge : 63652.73 €

Autres propriétaire bailleur validé en 2009 (1 logement sur Agonac). J'ai des photos avant et après :

➔ 64000 € TTC de travaux (menuiseries, planchers hourdis, isolation, réfection de la façade, couverture, charpente, gouttière, chauffage, électricité, VMC, plomberie, sanitaires (salle d'eau et WC).

Aides financières accordées :

Anah : 20582 €

Communauté de Communes Dronne et Belle : 1327 €

Conseil Régional d'Aquitaine : 3654 €

Donc reste à charge : 38437 €